



L'usage de tout système électronique ou informatique est interdit dans cette épreuve.

Remarques importantes

1. Présenter sur la copie, en premier lieu, le résumé de texte, et en second lieu, la dissertation.
2. Il est tenu compte, dans la notation, de la présentation, de la correction de la forme (syntaxe, orthographe), de la netteté de l'expression et de la clarté de la composition.
3. L'épreuve de rédaction comporte obligatoirement deux parties : un résumé et une dissertation. Résumé et dissertation ont la même notation et forment un ensemble indissociable.

I Résumé de texte

Résumer en 150 mots le texte suivant. Un écart de 10% en plus ou en moins sera accepté. Indiquer par une barre bien nette chaque cinquantaine de mots, puis, à la fin du résumé, le total exact.

C'est par l'opinion que les princes règnent en maîtres absolus. Eux-mêmes sont bien convaincus de ce principe : ils ont beau être entreprenants, audacieux, téméraires, ils n'osent pas violer les lois de propos délibéré. Quelque crime qu'ils commettent toujours ils tâchent de les couvrir d'un voile, et toujours ils ont soin de ne pas révolter les esprits.

L'opinion est fondée sur l'ignorance, et l'ignorance favorise extrêmement le despotisme.

C'est elle qui, tenant le bandeau sur les yeux des peuples, les empêche de connaître leurs droits, d'en sentir le prix et de les défendre.

C'est elle qui, leur voilant les projets ambitieux des princes, les empêche de prévenir les usurpations de l'injuste puissance, d'arrêter ses progrès et de la renverser.

C'est elle qui, leur cachant les noirs complots, les sourdes menées, les profonds artifices des princes contre la liberté, leur fait donner dans toutes les embûches, et se prendre perpétuellement aux mêmes pièges.

C'est elle qui, les rendant dupes de tant de préceptes mensongers, leur lie les mains, plie leurs têtes au joug, et leur fait recevoir en silence les ordres arbitraires des despotes.

C'est elle, en un mot, qui les porte à rendre avec soumission aux tyrans tous les devoirs qu'ils exigent, et les fait révéler du crédule vulgaire¹ comme des dieux.

Pour soumettre les hommes, on travaille d'abord à les aveugler. Convaincus de l'injustice de leurs prétentions, et sentant qu'ils ont tout à craindre d'un peuple éclairé sur ses droits, les princes s'attachent à lui ôter tout moyen de s'instruire. Persuadés d'ailleurs combien il est commode de régner

sur un peuple abruti, ils s'efforcent de le rendre tel. Que d'obstacles n'opposent-ils pas aux progrès des lumières ? Les uns bannissent les lettres de leurs États ; les autres défendent à leurs sujets de voyager ; d'autres empêchent le peuple de réfléchir, en l'amusant continuellement par des parades, des spectacles, des fêtes, ou en le livrant aux fureurs du jeu : tous s'élèvent contre les sages qui consacrent leur voix et leur plume à défendre la cause de la liberté.

Quand ils ne peuvent empêcher qu'on ne parle ou qu'on n'écrive, ils opposent l'erreur aux lumières. Quelqu'un vient-il à se récrier contre leurs attentats ? D'abord ils tâchent de gagner les crieurs, et d'éteindre leur zèle par des dons, surtout par des promesses.

Si la vertu des mécontents est incorruptible, ils leur opposent des plumes mercenaires, de vils écrivains, qui, toujours prêts à justifier l'oppression, insultent aux amis de la patrie, mettent toute leur adresse à dénigrer les défenseurs de la liberté, qu'ils traitent de perturbateurs du repos public. Si cela ne suffit pas, on a recours aux expédients les plus affreux, aux cachots, au fer, au poison.

Fermer la bouche aux mécontents, c'est bien empêcher que le peuple ne se réveille de sa léthargie, et c'est à quoi s'attachent ceux qui veulent l'opprimer. Mais le point principal est d'ôter les moyens que l'incendie ne devienne général, en s'opposant à la correspondance des parties de l'État. Aussi les princes ont-ils grand soin de gêner la liberté de la presse.

Trop timides pour l'attaquer d'abord ouvertement, il attendent que les citoyens en fournissent un prétexte plausible ; et dès qu'il s'offre, ils ne manquent jamais de le saisir.

¹ Nom signifiant « populace ».

Un livre contient-il quelques réflexions lumineuses sur les droits des peuples, quelques pensées libres sur les bornes de la puissance des rois, quelque trait saillant contre la tyrannie, quelque image frappante des douceurs de la liberté qu'ils cherchent à faire oublier ? À l'instant ils le proscrivent comme renfermant des maximes contre la religion et les bonnes mœurs.

Il s'élèvent contre tout écrit capable de maintenir l'esprit de liberté, ils baptisent du nom de libelle tout ouvrage où l'on entreprend de dévoiler les ténébreux mystères du gouvernement ; et sous prétexte de réprimer la licence, ils étouffent la liberté en sévissant contre les auteurs.

Ils font plus : pour maintenir les peuples dans l'ignorance, et ne laisser aucune porte ouverte aux vérités utiles, ils établissent des inspecteurs de la presse, des réviseurs, des censeurs de tous genres ; vils argus² qui veillent sans cesse pour le despotisme contre la liberté.

Paraît-il dans l'étranger quelque écrit contre la tyrannie ? ils en font supprimer l'édition par leurs ministres, et ils ne laissent exposer en vente dans

leurs États aucun livre qui n'ait été examiné par leurs créatures.

L'imprimerie est défendue en Turquie, de crainte que par son secours, le bon sens ne triomphe de la violence.

Dans les pays despotiques, la presse ne sert guère qu'à river les fers : elle n'est permise qu'aux agents et aux créatures du despote, et seulement pour flatter son pouvoir.

Lorsqu'un peuple en est là, l'expérience ne le corrige point ; ni le triste souvenir du passé, ni le cruel sentiment du présent, ni la crainte de l'avenir ne peuvent le guérir de ses sots préjugés. On a beau lui prouver qu'on le trompe, il n'en est pas plus sage : toujours crédule et toujours abusé, il ne sort d'une erreur que pour tomber dans une autre ; et telle est sa stupidité qu'il se prend sans cesse au même piège, pourvu qu'on en change le nom.

Ainsi, par une suite de l'imperfection de l'humaine nature, et des lumières bornées de l'esprit humain, les peuples sont la dupe éternelle des fripons qu'ils ont mis à leur tête, et l'éternelle proie des brigands qui les gouvernent.

Jean-Paul Marat, *Les Chaînes de l'esclavage*, Paris, Éditions Complexe, 1988 [édition originale : 1792]

II Dissertation

La dissertation devra obligatoirement confronter les trois œuvres et y renvoyer avec précision. Elle pourra comprendre deux ou trois parties et sera courte (au maximum 1500 mots). Cet effort de concision faisant partie des attentes du jury, tout dépassement manifeste sera sanctionné.

« Pour soumettre les hommes, on travaille d'abord à les aveugler. »

Diriez-vous avec Jean-Paul Marat que toute servitude passe par l'aveuglement ?

• • • FIN • • •

² Surveillants difficiles à tromper.